

Championnats canadiens de bridge

CCB - Foire aux questions (FAQ)

1. Qu'est-ce qui a changé en 2020 ?

Le calendrier a été élargi afin qu'il n'y ait pas de chevauchement avec les équipes mixtes (CMTC) et les autres événements. Au niveau des points de maître, la limite pour le CNTC-B a été augmentée de 2 500 à 3 500.

2. Pour quels événements est-il requis de s'inscrire à l'avance ?

Il est requis de s'inscrire à l'avance pour toutes les épreuves par équipes des championnats canadiens : les championnats nationaux par équipes (CNTC) A, B et C, le championnat canadien par équipes seniors (CSTC), le championnat canadien des équipes féminines (CWTC) et le championnat canadien des équipes mixtes (CMTC). Il n'y a pas d'inscription préalable pour le championnat canadien par paires IMP (CIPC), ni pour le championnat canadien par paires Open (COPC) ou tout événement régional.

3. Quelle est la date limite d'inscription ?

L'inscription doit être reçue au bureau de la FCB au plus tard le 31 mars 2020. Une inscription au-delà de cette date pourrait être acceptée si elle permet d'améliorer le mouvement, par exemple, si un nombre impair d'équipes s'est inscrit et que l'équipe supplémentaire permet d'éliminer le « bye » ou de maintenir l'événement.

4. Comment inscrire une équipe ?

Vous pouvez inscrire votre équipe sur le site de la FCB avec une carte de crédit. Vous devez vous connecter et avoir un mot de passe pour procéder à l'enregistrement. Si vous ne voulez pas utiliser une carte de crédit en ligne, vous pouvez envoyer un virement électronique à canbridge@rogers.com ou poster un chèque à l'ordre de la Fédération canadienne de bridge.

5. Dois-je être membre de la FCB ?

Tous les participants aux épreuves du championnat canadien doivent être membres de la FCB. Les épreuves du championnat sont les suivantes : CNTC, CSTC, CWTC, CMTC, COPC, CIPC.

6. Est-ce qu'il faut avoir obtenu une qualification de club pour le CNTC A, B et C ?

Oui. Les qualifications au niveau des clubs peuvent être obtenues en jouant dans des séances en équipes CNTC, entre le début de septembre et la mi-janvier, au club local. Si vous n'avez pas pu jouer dans une séance de club, vous pouvez acheter une qualification de club : 100\$ groupe A, 50\$ groupe B, 25\$ groupe C. Vous pouvez les acheter sur le site de la FCB sur la même page que celle où vous avez inscrit une équipe pour les CCB. Cependant, si vous demeurez à plus de 25km d'un endroit où il y a eu une qualification de club, vous pourriez avoir droit à des frais réduits à 25\$. Veuillez envoyer un courriel à canbridge@rogers.com pour demander les frais réduits et veuillez inclure votre adresse et où se trouvait la qualification la plus proche, si vous connaissez ces informations.

7. Est-ce qu'on peut faire des modifications aux membres de l'équipe après l'inscription ?

Oui, vous pouvez changer les membres de votre équipe jusqu'au 13 mai 2020. Vous pouvez inscrire votre équipe avec une liste incomplète de joueurs, gardant toutefois à l'esprit que les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

8. Puis-je jouer dans plus d'une épreuve par équipe au championnat ?

Oui, nous avons élargi le calendrier pour le favoriser. Vous pouvez voir ici le nouveau [calendrier 2020](#). Il y a des chevauchements seulement avec la finale CNTC-A et le CWTC et le CSTC. Si une partie de votre équipe CWTC ou CSTC est en finale du CNTC-A, vous aurez le choix de changer votre enlignement ou de recevoir un remboursement de vos frais d'inscription.

9. Dans combien d'événements dois-je m'inscrire à l'avance ?

Vous devez vous inscrire à l'avance pour tous les événements auxquels vous prévoyez participer et qui nécessitent une inscription préalable. Si certains membres de votre équipe jouent encore dans la finale CNTC-A, vous pouvez faire un remplacement ou recevoir un remboursement de vos frais d'inscription.

10. Si je décide de ne pas participer à un événement, puis-je récupérer mes frais d'inscription ?

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Nous devons avoir les inscriptions à l'avance pour pouvoir prendre des dispositions pour les directeurs, les espaces de jeu, la préparation des planchettes, l'horaire, etc. Comme mentionné ci-dessus, si une personne de votre équipe joue encore dans les finales d'un événement, os frais d'inscription pourront être remboursés. Si un événement est annulé parce qu'il n'y avait pas assez d'équipes inscrites pour le tenir, les frais d'inscription seront remboursés.

11. Quels événements nécessitent une qualification préalable ?

Une qualification au niveau du club est requise pour les championnats CNTC A, B et C et le championnat canadien par paires « Open ». Si vous n'avez pas obtenu cette qualification, vous pouvez en acheter une : 100\$ pour le CNTC-A, 50\$ pour le CNTC-B, 30\$ pour le CNTC-C, et 25\$ pour le COPC.

12. Quelles sont les règles d'admissibilité pour représenter le Canada aux championnats du monde ?

Pour être éligible à représenter le Canada, vous devez être membre en règle de la FCB. Votre adhésion ne doit pas avoir été interrompue pendant plus de 4 mois depuis le 1^{er} janvier de l'année précédant les championnats**, et vous n'avez représenté aucun pays autre que le Canada dans un événement de la Fédération mondiale de bridge.

** Exemptions à la règle des 4 mois : si vous êtes membre de la FCB pour la première fois, vous pouvez être exempté de cette règle. Si vous avez déjà été membre et que c'est la première fois que vous ne remplissez pas cette condition, vous pouvez être considéré comme éligible en payant des frais de 200 \$ avant de participer à la finale nationale. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la politique d'éligibilité de la FCB sur le site.

13. Pré-qualification pour le COPC

Une pré-qualification est requise pour jouer aux Championnat canadien en paires Open. Toute personne inscrite à un événement de championnat par équipes au CCB est réputée avoir cette qualification. Les joueurs peuvent également obtenir une qualification en jouant à un match de qualification COPC dans leur club local de septembre à décembre.

14. COPC et CIPC

Ces deux épreuves en paires, le COPC (Championnat canadien en paires Open) et le CIPC (Championnat canadien en paires IMP) sont des événements de 2 jours. En vous plaçant approximativement dans la moitié supérieure du classement le premier jour, vous vous qualifierez pour jouer en finale le deuxième jour. Aucun événement n'est stratifié, ce sont tous deux des événements ouverts à tous.

Pour plus d'informations sur l'un de ces événements, veuillez-vous reporter aux conditions de participation et / ou aux politiques de la FCB disponibles sur le site de la FCB.